

Digne-les-Bains, le **16 NOV. 2020**

Mesdames, Monsieur,

Par courrier du 6 novembre 2020, vous sollicitez pour l'ensemble des sophrologues l'autorisation de rouvrir leur cabinet afin de continuer à exercer leur activité.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'ensemble des professionnels de santé mais également les professionnels paramédicaux et de médecine non conventionnelle sont autorisés à accueillir des patients durant la période du confinement.

Les patients devront bien entendu se munir de l'attestation dérogatoire lors de leur déplacement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

La Préfète

  
Violaine DEMARET

Madame Catherine ALLIOTTA  
Présidente Chambre syndicale de la sophrologie  
Madame Isabelle BERTHE  
Présidente du syndicat des sophrologues professionnels  
Madame Isabelle MARGOT  
Présidente du syndicat de la sophrologie caycédiennne  
Monsieur Alain GIRAUD  
Président des sophrologues indépendants  
27 boulevard Saint-Martin  
75003 PARIS